



Numérique : Quand les communes rurales innovent et assurent le lien avec l'ensemble des services via le site Internet communal : l'exemple du service Campagnol.fr proposé par l'AMRF

Comment avoir une existence numérique sur la toile et en même temps offrir aux habitants un accès au numérique ? C'est le pari réussi, initié dès 2010 par les Maires ruraux de France avec Campagnol.fr une plateforme de création de sites Internet, simple et au coût modeste, accessible au plus grand nombre des communes.

Huit ans après l'offre a évolué en prenant en compte à la fois les besoins de la communauté des utilisateurs et en anticipant la mutation numérique de la société : les changements d'usages, l'émergence de besoins, l'exclusion numérique, etc....

Début 2018, l'association a développé une nouvelle solution moderne et complète qui permet à une commune rurale d'être aussi outillée qu'une grande ville. Le site internet communal devient alors le portail d'entrée de tous les services publics (municipaux, départementaux et nationaux) et tout en incarnant une opportunité : disposer d'un site Internet rendant visible et accessible une commune où qu'elle se trouve et quelque en soit la taille.

De nouvelles fonctionnalités seront accessibles dès cet automne et présentées à Ruralitic à Aurillac le 29 août, ainsi qu'au Congrès des Maires ruraux le 22 septembre à Saint Léger les Mèlèzes.

Un outil « utile » répondant aux besoins des administrés.

Le numérique est un outil considérable en complément du contact humain de proximité reconnu comme une plus-value incontournable des communes rurales. Partenaire du groupe La Poste, l'AMRF conforte Campagnol comme plateforme citoyenne, permettant d'accéder aux services publics. Depuis le site communal, un administré a accès aux informations et peut réaliser ses démarches en ligne, contacter sa mairie ou encore inscrire son enfant à la cantine ou en payer le règlement. Autre atout, le site communal est accessible à tout concitoyen, depuis un smartphone (format *responsive*).

La commune, premier échelon de lutte contre la fracture numérique.

Les élus saluent le travail majeur des secrétaires et personnels de mairie qui assurent un rôle de médiateurs numériques face à une fracture grandissante pour nombre de nos concitoyens, contraints d'utiliser Internet pour leurs démarches en raison des obligations venant de l'Etat et de nombre d'opérateurs imposant l'usage souvent unique de la dématérialisation. A ce titre, l'AMRF demande à ce que les secrétaires de mairie se voient reconnaître une certification professionnelle dans ce domaine.

L'Association des Maires Ruraux de France accompagne les communes rurales dans cette démarche. Une équipe dédiée propose aux communes une assistance, un accompagnement sur mesure et illimité (conseils, assistance, formation, supports techniques...).

Près de 820 maires nous font confiance, comme par exemple : [Plougourvest](#), [Oberbruck](#), [Saint-Floret](#), [Trescléoux](#) ou [Lavardens](#).



<https://campagnol.fr/>

Contacts & renseignements :

John BILLARD, Vice-Président de l'AMRF en charge du Numérique
06 45 69 20 41 - john.billard@amrf.fr

Céline VINCENT, Chargée de mission numérique
04 26 78 05 59 - assistance@campagnol.fr